

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**619<sup>e</sup> assemblée**  
**Version officielle**

**14 juin 2022**

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 14 juin 2022, à compter de 18 h 30 en présentiel.

Membres présents : Mesdames Ndiello Aw Badji, Lisha Ao, Francine Bélair, Véronique Boisvert, Alexandra Claveau, Lucie Chiasson, Christine Dufour (à distance), Chantal Lachance, Julie Lapointe, Ann Quesnel et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Jacques Daneau, Guy Niquette, Marc Rémillard et Vincent Veilleux

Membres absents : Mesdames Suzie Vranderick, Sophie Vinet et monsieur Jean-Claude Lecompte

Invités : Mesdames Marie Barrette et Laurence Demers, et messieurs Alain Aubé, Francis Bernard, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé et Éric Tessier

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

**1 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Francine Bélair  
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-619.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE  
modifié.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la 617<sup>e</sup> assemblée régulière et de la 618<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
  - 4.1. MES – Danielle McCann – Autorisation permanente Soins infirmiers (180.B0)
5. Dépôt des procès-verbaux de la 946<sup>e</sup> réunion ordinaire et de la 947<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif
6. Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> réunion de la commission des études pour 2021-2022 du 20 avril 2022
7. Sanction des études DEC ET AEC / approbation
8. ITHQ – Suspension et fin de l'entente pour le programme de Gestion d'un établissement de restauration

9. AEC Réseaux et cybersécurité (LEA.8Z)
10. AEC Agent du service à la clientèle dans le domaine financier
11. Devis d'élaboration du Plan stratégique 2023-2028
12. Planification budgétaire 2022-2023
  - 12.1. Budget de fonctionnement 2022-2023
  - 12.2. Plan d'effectifs 2022-2023
  - 12.3. Adoption du budget de fonctionnement 2022-2023
13. Reddition de compte des services autofinancés
14. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale
15. Bilan d'implantation du Centre d'études collégiales de Saint-Constant
16. Entente de renouvellement - progiciel de gestion intégrée - Skytech communications
17. Position du conseil d'administration à l'égard des changements souhaités à la gouvernance du CA de la Fondation du Cégep de Valleyfield
18. Aménagement locatif au complexe sportif de la Cité des Arts et des Sports
19. Points d'information...
  - 19.1. du président
    - 19.1.1. Résultats du dernier sondage de satisfaction de satisfaction du 3 mai 2022
  - 19.2. de la Direction générale
    - 19.2.1. Revue de presse
    - 19.2.2. Revue Le Phare – Juin 2022
  - 19.3. de la Direction des études
    - 19.3.1. Statistiques d'admission par programme Automne 2022 – 3<sup>e</sup> tour
20. Date et heure de la prochaine assemblée : 27 septembre 2022
21. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Adoption des procès-verbaux de la 617<sup>e</sup> assemblée régulière et de la 618<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau  
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-619.2.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 617<sup>e</sup> ASSEMBLÉE régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Guy Niquette  
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-619.2.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 618<sup>e</sup> ASSEMBLÉE extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Affaires découlant des procès-verbaux

Ref. A-617.3

Le processus de recrutement pour l'agente d'administration à la Direction de la formation continue est à venir. Un CA extraordinaire sera prévu à la fin du mois de juin, dans le cas où l'on en viendrait à une nomination avant la période estivale.

4 Correspondance

4.1 MES – Danielle McCann – Autorisation permanente Soins infirmiers (180.B0)

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5 Dépôt des procès-verbaux de la 946<sup>e</sup> réunion ordinaire et de la 947<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

6 Dépôt du procès-verbal de la 7<sup>e</sup> réunion de la commission des études pour 2021-2022 du 22 avril 2022

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

7 Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 4 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- Quatre étudiants à l'hiver 2022

Nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 254 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- Deux-cent-quarante-sept étudiants à l'hiver 2022;
- Quatre étudiants à l'été 2022;
- Un étudiant à l'automne 2021;
- Un étudiant à l'hiver 2021;
- Un étudiant à l'été 2021

Nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Jacques Daneau  
et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-619.7

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 14 juin 2022, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

De plus, de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 254 étudiants finissants dont les noms figurent dans le lot suivant : VL2022060201

et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 ITHQ – Suspension et fin de l'entente pour le programme de Gestion d'un établissement de restauration

Mme Francine Bélair, directrice des études, fait la présentation. Un PowerPoint est en appui à la présentation.

L'ITHQ, une école nationale, a comme mandat de soutenir le développement de l'industrie du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration en favorisant le déploiement de formations qui répondent au marché du travail. L'Institut offre des formations de niveau secondaire, collégial et universitaire et depuis 2018, l'ITHQ ne fait plus partie de la fonction publique et peut désormais sanctionner ses propres diplômes universitaires.

Depuis 2015, l'ITHQ est encouragée à promouvoir et soutenir la formation de la main-d'œuvre avec des partenaires de l'éducation. Les établissements souhaitant offrir ces programmes doivent avoir des ententes avec l'ITHQ.

**Partenariat**

Le Cégep de Valleyfield a conclu, en 2018, une entente de partenariat avec l'ITHQ et 2 autres Cégeps, soit le Cégep de Jonquière, le Centre collégial Charlevoix du Cégep de Jonquière et le Cégep de Sorel. L'entente visait à offrir le programme de Gestion d'un établissement de restauration 430.B0 et ce, pour 3 cohortes soit de 2019, 2020 et 2021.

L'entente a été reconduite tacitement à l'hiver 2022 pour 2 autres années soit pour des cohortes en 2022 et 2023 afin de tenir compte des annonces déjà faites en lien avec l'offre des programmes de l'automne 2022 et considérant le contexte de la

pandémie, de la volonté de chacun des cégeps de contribuer à la relance du secteur.

L'ITHQ a plusieurs ententes avec divers cégeps pour des programmes du domaine. L'une d'entre elles fonctionne bien, soit celle avec le Collège Montmorency où les étudiants sont 2 ans au cégep et font la dernière année à l'ITHQ. Une nouvelle entente avec le Cégep de Saint-Jérôme pour le programme en Gestion hôtelière a été signée pour l'automne 2022, mais faute d'inscription le programme n'a pas démarré.

Les ententes avec l'ITHQ :

- Collège Montmorency – Gestion d'un établissement de restauration
- Cégep de Saint-Hyacinthe – Gestion hôtelière
- Cégep Valleyfield, Jonquière, Jonquière campus de Charlevoix et Sorel – Gestion d'un établissement de restauration
- Cégep de Saint-Jérôme – Gestion hôtelière

D'autres Cégeps avaient avant 2015, autorisations d'offrir ces programmes sans entente avec l'ITHQ :

#### **Cégeps publics**

- Cégep de Saint-Jérôme - Gestion de la restauration
- Cégep de Limoilou - Gestion de la restauration et gestion hôtelière
- Collège Montmorency – Tourisme
- Cégep de Granby – Tourisme
- Collège Champlain – Tourisme
- Cégep de Matane – Tourisme
- Cégep de St-Félicien – Tourisme
- Héritage – Gestion hôtelière

#### **Collèges privés**

- Collège Mérici à Québec - Tourisme, gestion hôtelière et gestion de la restauration
- Collège Laflèche à Trois-Rivières - Tourisme, gestion hôtelière et gestion de la restauration
- Collège LaSalle à Montréal- Tourisme, gestion hôtelière et gestion de la restauration
- Séminaire de Sherbrooke – Gestion hôtelière

#### **Gestion du programme**

La structure du programme fait en sorte que le parcours des étudiants et la gestion du programme sont partagés entre l'ITHQ et les cégeps. Il en résulte un investissement considérable en ressources humaines pour le Cégep. En effet, l'entente prévoit des collaborations à de nombreux niveaux par le biais de rencontres et d'arrimages de pratiques avec les gestionnaires des communications pour le recrutement des étudiants, au niveau du registrariat et de l'organisation scolaire pour les calendriers et le cheminement des étudiants ainsi que des comités de programme pour les activités pédagogiques. Le programme de Gestion de la restauration est sous la responsabilité du département de Techniques administratives. Des rencontres doivent aussi se tenir entre les directions des études impliquées.

### **Structure du programme et logistique**

La formation est partagée entre les 2 institutions, mais la majeure partie de la formation spécifique est offerte par l'ITHQ. La formation générale est dispensée dans les cégeps et chaque session les étudiants sont regroupés pour avoir au moins 2 cours à distance offerts par l'ITHQ, les autres cours de formation spécifique sont offerts en présence dans chacun des cégeps. Ces cours nécessitent certains aménagements pour les laboratoires de préparations culinaires et de service de restauration. Pour la mise en place de ces cours, à titre d'exemple, le Cégep de Jonquière a une entente pour les locaux et les enseignants avec une école professionnelle près du Cégep et le Cégep de Sorel a, au sein du département en Techniques administratives, des enseignants ayant une expertise dans le domaine de la restauration. À Valleyfield, divers modèles ont été tentés et malheureusement la formule doit être renouvelée pour l'automne 2022.

En cours de formation, soit aux sessions 4 et 5 du programme, les étudiants se déplacent à l'ITHQ, à Montréal. Un maximum de 17 étudiants en provenance des 3 cégeps peut être accueilli en raison d'une contrainte de disponibilité de locaux. Chaque cégep ne peut donc accueillir que de petites cohortes évaluées à 10 étudiants, considérant les taux de déperdition. Au niveau des dossiers étudiants, les étudiants sont des étudiants de l'ITHQ, admis par eux et en commandites chez le cégep partenaire. Le suivi du cheminement se fait conjointement.

### **Financement**

Le programme reçoit un financement particulier pour la délocalisation. Les montants couvrent les frais d'aménagement, ainsi que les frais de fonctionnement annuel. Le programme 430 est associé au département de Techniques administratives. Le Cégep injecte les sommes qui sont générées par le programme pour l'enseignement et octroi aussi une allocation pour la coordination du programme avec l'ITHQ.

### **Demandes d'admission et accessibilité au domaine pour les étudiants du territoire**

Force est de constater que les domaines de la restauration, du tourisme et de l'hôtellerie ont été particulièrement touchés par la pandémie, entre autres par les fermetures prolongées des établissements, aux faillites qui en ont découlé, et à la migration des employés vers d'autres secteurs. L'impact de la pandémie et le plein emploi se reflètent dans les demandes d'admission de ce secteur et est particulièrement difficile pour les programmes de Gestion de la restauration. Les demandes de l'ITHQ ont baissé de plus de 25 %, tous programmes confondus. La direction a effectué des recherches auprès d'entreprises et la logistique de partenariat pour les cours de service et de cuisine.

### **DEC 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration demandes d'admission au premier tour A2022 vs celui de 2021**

- ITHQ : 41 VS 52      ↓ 21%
- SRAM : 70 VS 93      ↓ 25%

### **Demandes d'admission depuis le début de l'entente :**

Demandes d'admission	Valleyfield	Jonquière	Sorel
2019	11	10	10

2020	9	8	6
2021	8	7	5
2022	3 (tour 1 et 2)	7	3

Les demandes d'admission à Valleyfield ne sont pas traduites par un haut taux de présence en classe, contrairement aux deux autres cégeps. De fait, nous n'avons aucun étudiant de la cohorte 2019 qui termine ou est encore dans le programme. Il y a présentement 8 étudiants dans les parcours de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, dont 3 qui sont dans des parcours allongés. Des 3 demandes d'admission à l'automne 2022, 2 seulement avaient confirmé leur choix de cours.

Depuis 2019, ce sont 41 étudiants de notre territoire qui ont été admis à l'ITHQ dans divers programmes de niveau collégial. Ce sont entre 6 et 12 étudiants par année. Au total, au cours de ces 4 années, les étudiants privilégient le secteur de l'hôtellerie (18), le tourisme (16) et en dernier lieu la restauration (7). Le secteur de la restauration au niveau collégial attire en général moins d'étudiants, et ce, dans l'ensemble des Cégeps qui offrent la formation. 9 étudiants sont inscrits directement à l'ITHQ.

Le faible nombre d'étudiants a un impact sur la pédagogie et sur la motivation des enseignants et des étudiants. Cet élément a également un effet sur la pérennité du programme qui, elle, a un effet sur l'attractivité des enseignants.

### Marché de l'emploi

Au niveau des besoins du marché du travail, le secteur n'a pas été identifié comme étant prioritaire tant au niveau national qu'au niveau de la région selon l'Enquête sur les besoins de main-d'œuvre en entreprise des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent, publiée en janvier 2022.

## BESOINS DE FORMATION

### DOMAINES DE FORMATION



**L'état de la situation pour l'automne 2022 – suspension du programme :**  
Considérant la situation après l'analyse des dossiers du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tours;

Considérant les difficultés de recrutement d'enseignants;

Considérant la charge de travail engendrée par la gestion du programme et du partenariat;

Considérant la volonté du Cégep de concentrer les efforts pour soutenir le développement de l'ensemble de ses programmes, dont ceux en difficulté;

Après discussion en comité de gestion pédagogique et au comité de direction, il a été convenu avec la direction de l'ITHQ que nous suspendions le programme pour l'automne 2022;

Les instances, le département et l'enseignante en ont été informés.

Tel que l'entente le prévoit, les étudiants ont été pris en charge par l'ITHQ pour leur offrir une alternative.

La Commission des études a donné un avis favorable de ne pas démarrer de cohorte 2022 dans le programme de Gestion d'un établissement de restauration.

Considérant que le nombre d'admis débutant le programme devrait se situer minimalement à 10 étudiants pour rendre viable l'entente;

Considérant le faible taux de demande d'admission, le faible taux de conversion en présence en classe et le haut de perdition en cours de parcours;

Considérant la charge de travail engendrée par la mise en place du partenariat et la gestion du programme notamment au niveau de l'organisation scolaire, du développement des programmes et de l'encadrement pédagogique en lien avec la logistique, des communications et du suivi du cheminement des étudiants;

Considérant l'obligation du Cégep d'offrir les cours sous sa responsabilité s'il part une cohorte;

Considérant la prise en charge des 2 étudiants admis en 2022 par l'ITHQ;

Considérant la volonté du Cégep de concentrer les efforts pour soutenir le développement de l'ensemble de ses programmes, dont ceux en difficulté;

Considérant que les étudiants du territoire ont accès à la formation dans le domaine de la restauration;

Considérant que par le biais du programme Techniques administratives, des étudiants souhaitant s'orienter vers le domaine ont accès à une formation de base en administration;

Considérant que les travaux d'élaboration du nouveau devis de Techniques administratives sont prévus au cours des deux prochaines années;

Considérant que le secteur de la restauration n'a pas été identifié comme étant prioritaire dans la région;

Considérant qu'advenant qu'un besoin de formation vienne à être identifié, le Cégep pourrait explorer les pistes de formation en entreprise ou des formations de plus courtes durées afin de répondre aux besoins des partenaires du marché du travail de la région;

Considérant l'avis favorable de la commission des études pour le retrait du Cégep de Valleyfield de l'entente avec l'ITHQ pour les cohortes 2022 et 2023;

Considérant que nous avons, au préalable, autorisé le prolongement de l'entente;



Il est proposé par M. Guy Niquette  
et appuyé par M. Vincent Veilleux

A-619.8

DE RETIRER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD DU prolongement de l'entente avec l'ITHQ, donc de retirer le programme 430. B0 Gestion d'un établissement de la restauration de l'offre de programmes pour l'automne 2023, et ainsi de mettre fin à l'entente.

Tel que le prévoit l'entente, le Cégep s'engage à ce que les étudiants inscrits au programme reçoivent les cours en fonction d'un cheminement régulier.

9 AEC Réseaux et cybersécurité (LEA.8Z)

Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue fait la présentation du programme. L'attestation d'études collégiales (AEC) en Réseaux et cybersécurité a été mise à jour conjointement par les Cégeps de Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe en 2020. Cette AEC découle du diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques informatiques (420.B0), lui-même révisé en 2017. Ce programme s'adresse à une clientèle adulte qui souhaite devenir technicienne ou technicien de réseau informatique; ou technicienne ou technicien en réseautique.

Le programme de 1 290 h comprend 18 cours et 18 compétences. Afin de favoriser la réussite des étudiants, nous souhaitons y intégrer deux cours au tout début de la formation, soit un cours de 15 h portant sur l'exploitation du numérique et un autre cours de 15 h concernant les mathématiques.

Il permettra aux finissants, entre autres, d'implanter et de maintenir un réseau local et de téléphonie IP, d'assurer l'évolution et la sécurité du réseau informatique, de soutenir la clientèle dans l'utilisation, l'installation et le dépannage de leur système et réseau informatique, de diagnostiquer, résoudre et documenter les problèmes du réseau informatique.

Cette AEC fait partie des formations de l'opération main-d'œuvre du gouvernement et est admissible à la mesure PRATIC de Services Québec (Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications). La Direction de la formation continue souhaite procéder à son implantation à la session d'hiver 2023, avec le soutien de Services Québec.

La Direction des études recommande au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield d'adopter le projet d'AEC en Réseaux et cybersécurité.

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 30 mai 2022;

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau  
et appuyé par Mme Ann Quesnel

A-619.9

D'ADOPTER LE PROJET d'AEC EN RÉSEAUX ET cybersécurité (LEA.8Z) qui sera déployé au CEC de Saint-Constant à l'hiver 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 AEC Agent du service à la clientèle dans le domaine financier

En 2009, pour faire suite à une demande provenant des Caisses Desjardins de la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent d'offrir ce programme, le Service de la formation continue avait signé une entente avec le Collège de Bois-de-Boulogne fiduciaire du regroupement des 16 cégeps offrant cette AEC.

Dernièrement, la Direction de la formation continue a été interpellée afin de refaire un projet avec Desjardins. Le Collège de Bois de Boulogne a révisé l'AEC en Conseils services financiers en 2019 et c'est ce nouveau programme qui serait offert.

Cette AEC s'adresse à toute personne qui démontre de l'intérêt pour les produits et services financiers et qui désire travailler dans un environnement stimulant, axé sur la communication, l'approche client et le travail en équipe. Le programme présenté est entièrement défini par compétences. Formulé par objectifs et découpé par cours, il a été conçu selon une approche qui tient compte à la fois de la situation de travail, des besoins de formation, des orientations et des objectifs de la formation.

Cette AEC est d'une durée de 795 heures et comprend 13 cours, tous obligatoires. Le programme vise à assurer que les personnes formées soient qualifiées pour exercer la profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail. Le programme a été développé et révisé avec la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et tient compte de facteurs tels que les besoins de formation et la situation du travail.

À compter de l'automne 2022, la Direction de la formation continue souhaiterait offrir cette attestation. La numérotation du programme et des cours sera celle utilisée par le Collège de Bois-de-Boulogne.

La Direction des études recommande au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield d'adopter le projet d'AEC en Agent du service à la clientèle dans le domaine financier.

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 30 mai 2022;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc  
et appuyé par Mme Julie Lapointe

D'ADOPTER LE PROJET D'AEC EN AGENT DU  
service à la clientèle dans le domaine financier (lca.fj).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Devis d'élaboration du Plan stratégique 2023-2028

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le dossier et l'état d'avancement par le biais d'un PowerPoint.

Le Plan stratégique 2020-2022 transitoire viendra à échéance en juin 2022. En effet, en raison de la pandémie COVID-19, les travaux initialement amorcés pour élaborer le Plan stratégique 2020-2025 avaient été revus et adaptés afin de concentrer le plan sur une plus courte durée et de permettre aux directions du Cégep de Valleyfield de se doter d'une vision et d'orientations communes, dans le contexte de la gestion de la pandémie. De ce plan découlaient trois orientations

stratégiques et des axes d'intervention. De plus, 44 indicateurs et 47 cibles ont été suivis rigoureusement par les équipes et diverses instances, dont le conseil d'administration. Finalement, deux plans de travail institutionnels annuels ont été élaborés et suivis. Ces derniers ont permis de déployer les meilleurs moyens et actions pour atteindre les cibles fixées au préalable. À cet effet, considérant que le Plan stratégique 2020-2022 arrive à terme, les directions contribueront, au courant des prochains mois, à construire le bilan de cette importante démarche.

En parallèle, la prochaine année scolaire sera une année de transition, pendant laquelle le Cégep devra mettre en œuvre une démarche d'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui couvrira la période de 2023 à 2028.

Au printemps 2022, pour réaliser ce prochain plan stratégique, après un processus d'appels de soumissions, 4 firmes ont été rencontrées et le Cégep s'est finalement adjoint de l'expertise d'une consultante spécialisée dans le domaine, Mme Marie-Claude Larrivée. Elle a comme objectif principal d'accompagner rigoureusement les équipes de direction à toutes les étapes de réalisation : analyse de l'environnement interne et externe et de la documentation pertinente, identification des enjeux et priorités stratégiques, organisation des ateliers et des rencontres de consultation avec plusieurs parties prenantes, rédaction du plan, mise en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivis des indicateurs et des cibles et finalement, présentation du plan final, dans le but de favoriser l'adhésion à l'ensemble de notre communauté collégiale et de ses partenaires.

Les travaux se sont amorcés dans les dernières semaines pour réaliser la première étape du mandat, soit la rédaction du devis d'élaboration du Plan stratégique 2023-2028. Le comité de pilotage responsable des travaux est composé du directeur général, M. Marc Rémillard, de la directrice des études, Mme Francine Bélair, ainsi que de Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Le comité a travaillé de concert avec la consultante et ils ont complété le devis à la mi-mai 2022. Il a été soumis à plusieurs instances pour commentaires et validations : le comité consultatif du Plan stratégique 2023-2028 ainsi que la commission des études, en plus des comités de direction et de gestion. Quelques modifications mineures ont été apportées au document et il est maintenant prêt à être entériné par le conseil d'administration.

En conclusion, Mme Francine Bélair, directrice des études, ajoute qu'un travail est aussi réalisé par le comité du Plan institutionnel de réussite.

Considérant la nécessité de se doter d'un nouveau plan stratégique pour la période 2023 2028;

Considérant l'appui et l'avis favorables de la commission des études et du comité consultatif du plan stratégique ainsi que des différents comités consultés dans le cadre du devis d'élaboration du Plan stratégique 2023-2028;

Considérant que la démarche doit débiter le plus rapidement possible en vue d'en arriver à un plan à adopter au plus tard en juin 2023;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc  
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

consultante Mme Marie-Claude Larrivée et le comité de pilotage du plan stratégique, daté du 6 juin 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 Planification budgétaire 2022-2023

12.1 Budget de fonctionnement 2022-2023

Les membres sont invités à prendre connaissance des correspondances. M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, fait l'introduction. Il rappelle que le comité exécutif a recommandé le budget de fonctionnement 2022-2023. Les principales augmentations s'expliquent, entre autres en raison des ajouts prévus au Plan d'effectif annuel, des ajustements salariaux réalisés ainsi que l'augmentation de certains coûts liés à quelques contrats, en raison du manque de main-d'œuvre. Il rappelle également que le budget présenté tient compte, notamment, des montants reçus liés à la gestion de la pandémie COVID-19. M. Alain Aubé, coordonnateur des ressources financières, et Mme Laurence Demers, conseillère en gestion des ressources financières, présentent le dossier.

12.2 Plan d'effectifs 2022-2023

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, fait la présentation du plan d'effectifs annuel. Le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2022-2023 a été adopté par le comité exécutif le 19 avril dernier et il est déposé aux membres du conseil d'administration pour information. Par ailleurs, le plan d'effectifs fut également déposé pour consultation au syndicat du personnel de soutien et professionnel le 20 avril 2022.

Dans le cadre de la préparation du plan d'effectifs 2022-2023, des consultations par direction ont été menées auprès du personnel d'encadrement afin de recenser les besoins en main-d'œuvre pour le personnel professionnel et de soutien. En suivi de ces consultations, le comité de direction a travaillé un plan d'effectifs reflétant la poursuite des orientations ainsi que les besoins du Cégep pour la prochaine année scolaire.

Cette année, 4 facteurs furent pris en compte lors de l'élaboration du plan d'effectifs :

1. L'augmentation des allocations budgétaires pour l'année 2022-2023;
2. L'effectif scolaire anticipé en 2022-2023;
3. Les besoins de fonctionnement du Cégep et de ses centres d'études collégiales;
4. La poursuite des orientations du plan stratégique du Cégep.

Il est important de souligner que le présent exercice menant à la création de postes et de projets spécifiques découle du réinvestissement de 37 millions \$ octroyé au réseau collégial et qui s'ajoute aux sommes additionnelles afin de couvrir les coûts découlant de l'application des mesures issues des nouvelles conventions collectives, et ce, à hauteur de 100 millions \$. Le

Secrétariat du Conseil du Trésor confirme également un investissement récurrent de 67 millions \$ à compter de l'année 2023-2024.

Voici donc les recommandations du Cégep pour le plan d'effectifs 2022-2023.

### **A. DIRECTION DES ÉTUDES**

La présence d'un aide pédagogique individuel (API) en amont dans le cheminement des étudiants est primordiale pour le soutien à la réussite. En lien avec le Plan d'action de la réussite en enseignement supérieur (PARES), le dépistage précoce, le suivi et l'accompagnement des étudiants ont été priorisés. Le constat est que le temps d'accompagnement des API auprès de tous les étudiants est de plus en plus réduit en raison de l'accroissement de la diversification des cheminements et de la complexification des dossiers. Les API sont sur la première ligne et agissent comme intervenants pivots auprès des étudiants. Ils accompagnent également ceux-ci dans l'appropriation du métier d'étudiants et font partie de l'équipe de professionnels qui réaliseront des interventions au sein des programmes. Dans le but d'accroître le soutien à la réussite des étudiants, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet d'aide pédagogique individuel qui, en sus de ses fonctions de conseil, d'assistance, d'animation et d'information auprès des étudiants et des enseignants, aura notamment à :

- développer un profil de formation qui tienne compte des goûts de l'étudiant, de ses aptitudes et des possibilités : choix de cours, d'options, suivi du projet scolaire;
- veiller à la progression de son apprentissage : diagnostic des difficultés, évaluation et recommandation des correctifs, réorientation du programme individuel;
- mettre en place, en collaboration avec les départements et les programmes, des moyens visant à améliorer la performance générale de l'étudiant.

Plusieurs mesures incluses dans le Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur (PARES) nécessiteront des analyses plus précises de nos données institutionnelles et des facteurs de réussite afin de documenter, valider et proposer des orientations pour le soutien aux étudiants. L'utilisation accrue de l'intelligence artificielle permet, entre autres, de mieux cibler les étudiants ayant besoin de support additionnel afin qu'ils réussissent. L'ajout d'un analyste à la Direction des études permettra de poursuivre le développement et le déploiement d'outils analytiques, dont des tableaux de bord incluant des données sur l'admission, la réussite, le cheminement scolaire et l'évolution de l'effectif du Cégep, tant à la formation régulière qu'à la formation continue. D'autres tâches, comme la gestion de sondages, lui seront attribuées. Par conséquent, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet à titre d'analyste.

De façon exceptionnelle, il est recommandé de convertir avant terme le projet spécifique de conseiller pédagogique en poste régulier à temps complet. Initialement, ce projet spécifique, créé au plan d'effectifs 2021-2022, avait pour principale responsabilité la coordination et la réalisation de l'évaluation du système d'assurance qualité du Cégep en collaboration avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Or, ces

travaux doivent tout de même se poursuivre au cours de la prochaine année scolaire. De plus, la mise en œuvre du plan d'action de la réussite en enseignement supérieur (PARES) découlant du Chantier sur la réussite du ministère de l'Enseignement supérieur nécessitera des suivis soutenus à long terme sur nos cohortes d'étudiants. Aussi, il est à noter que l'actuel titulaire de ce projet spécifique a une incidence sur le comblement de 3 autres postes qui ne peuvent être pourvus de façon stable.

Compte tenu de l'importance d'accroître et de maintenir le développement de partenariats avec les entreprises de la région et d'assurer la coordination de l'ensemble des stages offerts au Cégep, il est recommandé de reconduire pour une 3<sup>e</sup> année le projet spécifique à temps complet de conseiller pédagogique au Centre de coordination École - Étudiants - Entreprises (CC3E).

La décentralisation du programme de Techniques d'éducation spécialisée au Centre d'études collégiales de Saint-Constant a nécessité la mise sur pied d'une matériathèque afin de desservir les étudiants. Toutefois, il est nécessaire de maintenir une cohérence quant au fonctionnement des 2 matériathèques (Valleyfield et Saint-Constant). De plus, avec le redémarrage du Camp Okapi (halte-garderie pour les enfants de 2 à 12 ans lors de la semaine précédant la rentrée scolaire du mois d'août), des travaux préparatoires doivent être réalisés par la technicienne en travaux pratiques en collaboration avec les enseignantes et les étudiantes du programme de Techniques d'éducation à l'enfance. Ces travaux s'ajoutent également à ceux requis visant à démarrer les cours en début d'année scolaire dans les 2 programmes. Par conséquent, il est proposé d'accroître la tâche du poste de technicien en travaux pratiques de 80 % (temps partiel sur une base annuelle) à un temps complet à 100 %.

Afin d'assurer un fonctionnement efficace du Centre de simulation en santé, celui-ci a besoin d'une ressource technique pour ses opérations. Cette personne aura notamment pour responsabilité de faire la gestion administrative, matérielle et des horaires, en plus de soutenir les enseignants dans la réalisation des scénarios de simulation immersive. Pour ce faire, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques.

En plus d'assurer un milieu de stage à de nombreux étudiants du programme de soins infirmiers, la clinique-école reçoit des patients sur rendez-vous et d'autres référés par le CLSC pour la clinique ambulatoire. Afin d'assurer un service à la clientèle adéquat auprès des patients et des étudiants, une ressource technique doit se joindre à l'équipe enseignante. Cette personne aura notamment pour responsabilité d'accueillir les usagers de la clinique, d'assurer les différents suivis administratifs au niveau médical, d'offrir un appui à la clinique de prélèvements et de répondre aux demandes d'entretien afin d'assurer la sécurité et la précision des équipements. Après une année d'opération, il est non seulement recommandé de poursuivre le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle à titre de technicien en travaux pratiques, mais aussi de rehausser le pourcentage de la tâche de 65 % à 71 % afin de mieux supporter les opérations de la clinique-école.

Considérant la poursuite des activités d'enseignement au Centre d'études collégiales de Saint-Constant, il est proposé de :

- maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de concierge de résidence afin d'assurer notamment la sécurité des lieux ainsi que la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance du bâtiment;
- maintenir le second projet spécifique à titre de concierge de résidence qui est demeuré vacant depuis sa création au plan d'effectifs 2020-2021, et ce, malgré les multiples tentatives de recrutement. Puisque le Cégep a fait part de son offre de location autofinancée des lieux au sein de la communauté et que l'offre de cours à la formation continue et au service aux entreprises n'est pas encore déterminée pour la prochaine année, il est également recommandé de ne pas fixer le pourcentage de tâche attribuée à ce projet spécifique avant que nous ayons obtenu les confirmations officielles à cet effet. Ces confirmations pourraient entraîner un élargissement de la plage horaire quant à l'ouverture du centre les soirs et les fins de semaine;
- convertir, au terme des 4 années consenties selon la convention collective, le projet spécifique à titre de technicien en éducation spécialisée en poste régulier à temps complet afin d'accueillir et d'accompagner les étudiants rencontrant des difficultés d'ordre psychosocial et d'apprentissage (SAIDE). Plus spécifiquement, il aura aussi pour fonction d'aider les étudiants à développer leurs compétences en lien avec les difficultés d'apprentissage, de les référer vers des ressources externes et d'assurer un suivi de nature psychosociale dans le milieu. Cette personne réalisera aussi des activités visant à promouvoir la santé et à prévenir l'émergence de problématiques sociales dans le milieu;
- poursuivre le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle à titre de technicien en travaux pratiques et de rehausser le pourcentage de la tâche de 51 % à 63 % afin d'assurer le fonctionnement de la matériathèque pour le programme de techniques d'éducation spécialisée. En effet, cette ressource veille à l'entretien, aux commandes, aux prêts et à la supervision du matériel de la matériathèque. Elle offre également un soutien aux étudiantes et aux enseignantes qui utilisent le matériel disponible;
- reconduire pour une 4<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet d'aide pédagogique individuel afin de :
  - o informer, conseiller et assister les étudiants relativement à leur cheminement scolaire;
  - o assurer un suivi du dossier scolaire de l'étudiant tant sur le plan administratif que sur le plan de la réussite;
  - o conseiller les enseignants et la direction relativement aux programmes d'enseignement et au cheminement scolaire des étudiants;
  - o d'offrir à la clientèle étudiante au Centre d'études collégiales de Saint-Constant les services en orientation.
- créer un projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1 afin d'assurer :
  - o le soutien à la logistique ainsi que la surveillance d'examen pour les étudiants référés par le Service d'aide et

- d'intervention des élèves (SAIDE) aux 2 centres d'études collégiales;
- les suivis administratifs et logistiques découlant des initiatives reliées à la réussite notamment des programmes de tutorat et du camp pédagogique;
  - un support administratif en collaboration avec les conseillers pédagogiques dans le développement des nouveaux programmes de formation et la mise à jour des programmes existants;
  - un support clérical dans le cadre de l'opération d'évaluation du système d'assurance qualité (CEEC).

Les coûts salariaux engendrés par l'ajout de ces ressources seront assumés à même le budget de fonctionnement.

## **B. DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE**

Le Ministère accorde aux cégeps des ressources financières afin de permettre aux adultes d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences par rapport à celles qui sont décrites dans les programmes d'études menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC) par la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). La RAC a donc pour objectifs d'accroître les nombres de diplômés et ainsi accroître la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. L'annexe C111 prévoit à cet effet certaines sommes visant à soutenir le déploiement et le maintien d'une offre de services en RAC. De plus, des sommes supplémentaires par cégeps seront attribuées aux établissements qui offriront un service de RAC en Techniques d'éducation à l'enfance. En effet, le Ministère souhaite favoriser l'accès aux services de RAC pour le service de garde à l'enfance. Outre les coûts des services éducatifs qui sont assurés par les règles budgétaires, le Ministère acquittera les frais normalement engagés par les étudiants pour réaliser la RAC ce qui aura pour effet d'accroître le nombre de demandes. Le Ministère injectera également des sommes pour des activités de promotions spécifiques à caractère local aux établissements offrant une AEC en éducation en enfance afin de promouvoir les activités de RAC. Par ailleurs, il faut souligner que les activités actuelles de la RAC permettent à la Direction de la formation continue de dégager des marges nettes de profit d'environ 75 % des revenus engendrés.

Pour tous ces motifs, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de conseiller pédagogique attitré à la RAC.

Puisque le service aux entreprises reçoit un nombre élevé de demandes de services-conseils, il est recommandé de maintenir pour une 2<sup>e</sup> année le projet spécifique à temps complet de conseiller pédagogique afin d'assurer le démarchage et le développement de la clientèle auprès d'entreprises et d'organismes susceptibles d'avoir des besoins en formation et de renforcer le maillage avec les différents partenaires.

De plus, il est recommandé d'abolir le projet spécifique à temps partiel (20 %) à titre de conseiller pédagogique attitré au programme de DEC en technique en soins infirmiers (180.B0). En effet, la gestion pédagogique des programmes DEC en soins infirmiers à la formation régulière (180.A0) et à la formation continue (180.B0) relèvera dorénavant de la Direction des études.



Par conséquent, le support pédagogique sera assumé par le conseiller pédagogique déjà attitré au programme de soins infirmiers, la coordination de programme sera assumée par 2 enseignantes provenant de chacun des programmes et un aide pédagogique individuel sera attitré aux 2 programmes afin d'offrir les services en matière de cheminement scolaire.

Puisque le projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1 arrive au terme des 3 années consenties selon les dispositions de la convention collective, il est recommandé de créer un poste régulier à temps complet d'agent de soutien administratif, classe 1 de manière à assurer un support clérical aux activités inhérentes au service aux entreprises et dégager les conseillères pédagogiques afin d'atteindre les objectifs de rentabilité et de développement de nouveaux marchés.

## **C. DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES**

### **Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE)**

Présentement à l'hiver 2022, le SAIDE encadre 400 étudiants, dont 53 étudiants au Centre d'études collégiales à Saint-Constant et 7 étudiants inscrits à la formation continue. Lorsque l'on examine de plus près ces données, on y observe une proportion plus élevée d'étudiants SAIDE au CEC St-Constant soit 53/250 (21%) que celle observée à Valleyfield 390/2000 (19%). Cela confirme donc le besoin d'attitrer une ressource dédiée au SAIDE responsable de l'ouverture des plans de service, du suivi des étudiants et d'un rôle-conseil auprès des enseignants, et ce, dans nos deux centres d'études (Saint-Constant et Vaudreuil). Cette ressource pourrait couvrir également les besoins de la clientèle de la formation continue, dont on estime que le nombre pourrait être plus important que celui enregistré par le service SAIDE. Cet apport aurait pour effet d'accroître la qualité du service proposé à ces étudiants dont le profil se distingue de celui des étudiants du secteur régulier.

Dans ces circonstances, il est recommandé :

- de poursuivre, pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, le projet spécifique à temps complet à titre de conseiller en services adaptés au pavillon principal à Valleyfield ;
- de créer un nouveau projet spécifique à titre de conseiller en services adaptés pour répondre aux besoins des étudiants fréquentant nos centres d'études collégiales ainsi que ceux de la formation continue. Cette ressource aura aussi pour mandat d'assurer un support clinique auprès des étudiants sur le plan psychosocial.

### **Service psychosocial**

La santé mentale notamment le profil anxieux des étudiants du collégial, la violence conjugale, le suivi des étudiants en besoin particulier et une présence auprès des enseignants demeurent un travail exigeant et quotidien. Par conséquent, il est recommandé de maintenir pour une 4<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de travailleur social.

### **Vie étudiante**

Présentement, la Direction des affaires étudiantes supporte le développement de 13 équipes sportives du noir et or. Chacune de ces

équipes doit être représentée lors des rencontres avec le RSEQ, ce qui prend un temps considérable dans la tâche de la conseillère à la vie étudiante aux sports. Chaque équipe a aussi son groupe d'entraîneurs à superviser de même que les étudiants à suivre sur le plan scolaire. Les entraînements ont toujours lieu en soirée et nos parties, les week-ends, ce qui exige une disponibilité des intervenants qui devient plus difficile à assurer. Au-delà de l'encadrement de nos équipes du noir et or, plusieurs autres activités ou événements sportifs sont organisés sur une base régulière (tournois à l'interne, course à pied, banquet de football et gala des activités, etc.). Des activités de recrutement comme les portes ouvertes font également partie du travail du personnel impliqué à la vie étudiante. En ce qui a trait à la progression des inscriptions, nous enregistrons une augmentation du nombre d'étudiants impliqués dans les activités sportives. En effet, entre l'automne 2019 et l'automne 2021, nous avons accru le nombre d'étudiants dans nos activités sportives de 10 %.

Par conséquent, il est proposé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de technicien en loisirs qui, en sus de participer aux tâches ci-dessus, s'impliquera notamment :

- à la création de nouvelles équipes sportives du noir et or ainsi qu'au recrutement d'étudiants et d'entraîneurs;
- à de l'animation de milieu et au support d'activités institutionnelles;
- au transfert de l'équipe de football du noir et or en division 1, le cas échéant;
- au développement d'une offre de service au Centre d'études collégiales de Saint-Constant.

Les coûts salariaux engendrés par ces ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement du Cégep.

#### **D. DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

##### **Service des ressources matérielles et communautaires**

Puisque le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle (69 %) à titre de manœuvre arrive au terme des 3 années consenties selon les dispositions de la convention collective, il est recommandé de le convertir en poste régulier à temps complet (100 %) afin de combler le manque de main-d'œuvre lors des grands ménages d'été et assurer le remplacement des vacances des autres employés de l'équipe d'entretien.

##### **Service des ressources financières**

**Il est recommandé de convertir le projet spécifique d'agent de la gestion** financière en poste à temps complet puisque les 4 années consenties selon les dispositions de la convention collective pour ce statut d'emploi sont écoulées.

#### **E. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Le soutien pédagogique numérique aux étudiants et aux enseignants a grandement augmenté au cours des dernières années et est devenu une nécessité dans la cadre du plan d'action numérique (PAN). À titre de comparaison, les requêtes effectuées par des étudiants sont passées de 150 par année en moyenne de 2011 à 2018 à 963 de 2019 à 2021 et l'année 2022 semble suivre la même tendance. Ce changement brutal à partir de

2019 s'explique en grande partie par l'arrivée d'Office 365 offert à toute la communauté étudiante, mais également par l'utilisation accrue des appareils personnels connectés sur le réseau du cégep (apportez votre propre appareil) et par l'arrivée en août 2020 d'Antidote Web. Il faut également mentionner l'augmentation du soutien en général en lien avec les mesures de sécurité informatiques supplémentaires mises en place. Qui plus est, de nouveaux services sont demandés, entre autres par la direction des affaires étudiantes et la direction des études, afin d'offrir un meilleur accueil technologique aux étudiants et mieux les accompagner avant et pendant leur rentrée. Pour les enseignants, il faut offrir plus de soutien technique avec les outils tels que Moodle, Teams et Teaméo et il faut offrir un meilleur accompagnement technique dans l'espace numérique qui prend présentement son envol. Dans ce contexte, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet de technicien en informatique, classe principale ayant pour principales responsabilités la prise en charge du soutien technique étudiant et enseignant.

De manière à assurer la sécurité des systèmes informatiques du Cégep et de procéder à l'implantation et aux suivis des mesures de sécurité exigées par le Secrétariat du Conseil de Trésor, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre d'analyste informatique en sécurité de l'information.

Dans le cadre du virage numérique qu'entreprend le Cégep et pour stimuler l'innovation en éducation, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet de technicien en informatique afin d'assurer le développement web relié à la plateforme infonuagique Office 365 ainsi que le développement d'applications mobiles.

Également, il est recommandé de poursuivre le projet spécifique à temps complet à titre d'analyste en informatique. Ce poste permet notamment de soutenir l'implantation de la stratégie numérique au Cégep et le développement d'applications informatiques et mobiles.

Les coûts salariaux engendrés par ses ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement.

#### **F. DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES, DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET DES COMMUNICATIONS (DACDIC)**

Depuis les dernières années, les besoins en termes de communication ont augmenté considérablement au sein du Cégep notamment avec la création d'une nouvelle image de marque et d'une refonte de site Web. Les principales directions soutenues par la DACDIC (Direction des études, Direction des affaires étudiantes et Direction de la Formation continue) ont aussi grossi leurs équipes et leurs besoins. Par ailleurs, les défis à relever en termes de recrutement étudiant deviennent de plus en plus importants et complexes nécessitant des plans de promotion spécifiques et évolutifs. Dans ce contexte, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de conseiller en communication, qui aura comme principales tâches :

- développer et déployer un plan de communication global en termes de rayonnement et de positionnement, en misant sur nos plateformes

numériques, incluant le développement d'une stratégie de diffusion de bons coups, plans de sponsorship annuels, etc.

- élaborer et déployer des plans et stratégies de communication spécifiques pour les programmes jugés vulnérables ou à risque sur le plan d'effectifs étudiants.
- soutenir les projets spéciaux de partenariat liés à la promotion et au recrutement étudiant, notamment avec le CISSS de la Montérégie-Ouest.
- soutenir les différents besoins de communications externes et internes des directions, en collaboration avec la directrice et la technicienne en information.

Il est également recommandé de maintenir pour une 2<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1; ressource qui sera partagée entre la DACDIC (60 %) et la Direction des technologies de l'information (40 %). À la DACDIC, cette ressource aura notamment pour responsabilité d'assurer un soutien administratif dans la gestion du secrétariat général des instances de gouvernance du Cégep et pour tout autre événement sous la responsabilité de la DACDIC. À la Direction des technologies de l'information, cette ressource aura notamment pour responsabilité d'assurer un support administratif dans la saisie de données ayant pour objectif de compléter les nombreuses redditions de compte exigées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de créer les demandes d'achat d'équipements informatiques et de préparer les bulletins DTI.

Les coûts salariaux associés à ces ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement.

### 12.3 Adoption du budget de fonctionnement 2022-2023

Il est proposé par M. Guy Niquette  
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-619.12.3

D'ADOPTER UN BUDGET DU FONDS DE fonctionnement pour l'année 2022-2023 tel que présenté par la direction du cégep, dont les revenus s'élèveront à 39 010 381 \$ et les dépenses à 39 010 381 \$, pour un équilibre budgétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 13 Reddition de compte des services autofinancés

Le 23 novembre 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport qui contenait des remarques et des recommandations pour les cégeps, notamment sur les services autofinancés.

Le 8 juin 2021, le Cégep de Valleyfield adoptait sa propre politique portant sur les services autofinancés (voir document joint). Cette politique sert essentiellement de cadre de référence pour mieux informer annuellement les administrateurs du Cégep sur les activités autofinancées, les partenariats et leurs tarifications et, le cas échéant, la modulation des frais et des loyers accordés par le Cégep.

Un tableau synthèse (annexe 1) contenant les montants impliqués en lien avec les services autofinancés vous est présenté en pièce jointe. Ce tableau présente par catégories le type de service autofinancé, la valeur des services offerts et, le cas échéant, la justification des modulations.

14 Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale

À l'article 5.8 du Règlement n°1 portant sur la régie interne, il est prévu que, durant la période estivale, le comité exécutif peut se voir confier les pouvoirs du conseil d'administration pour tout point nécessitant une décision, et ce, par simple résolution.

À sa première assemblée de l'automne, le conseil d'administration entérine les décisions qui relèvent normalement du conseil d'administration, mais qui ont été prises par le comité exécutif durant cette période.

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert  
et appuyé par M. Vincent Veilleux

A-619.14

DE DÉLÉGUER LES POUVOIRS DU CONSEIL  
d'administration au comité exécutif pour tout point  
nécessitant une décision relevant du conseil durant la  
période estivale, et ce, à compter de la présente  
assemblée.

15 Bilan d'implantation du Centre d'études collégiales de Saint-Constant

L'autorisation de la mise en place, sur une base expérimentale, du Centre d'études collégiales (CEC) de Saint-Constant en août 2018 était assortie de quelques conditions, dont celle de déposer un bilan d'implantation après 3 années de fonctionnement. Le Cégep a procédé à la rédaction du bilan et ce dernier a été acheminé au ministère de l'enseignement supérieur comme convenu.

La création du CEC est le fruit d'une vision partagée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), la Ville de Saint-Constant et le Cégep de Valleyfield, afin de permettre aux plus grands nombres d'étudiants d'avoir accès à de l'enseignement collégial de qualité et à proximité de leurs lieux de résidence. Le CEC est situé au Quartier de la Gare où les locaux de la bibliothèque municipale ont été convertis pour l'aménagement du centre. La gestion du centre est prise en charge par la Direction des études. Un directeur adjoint s'occupe du dossier et il est secondé par une gestionnaire administrative pour la gestion des opérations courantes.

Le ministère a attribué un devis de 250 étudiants pour le CEC et le Cégep a obtenu un financement de 650,000\$ pour son fonctionnement. Malgré les subventions reçues du MES, le Cégep a investi à même ses ressources un total de 1 473 990,93 \$ (1 273 332,45 \$ en fonctionnement et 200 657,98 \$ en investissement). Cet effort s'est fait par le biais d'une estimation de la contribution des ressources humaines des différents services ou directions ou, financièrement, à même le budget de fonctionnement du Cégep. Avec le nouveau financement des CEC, l'équilibre budgétaire en fonctionnement pour l'année 2022-2023 est prévu.

Au terme de trois années d'opération, force est de constater que la présence d'un CEC à Saint-Constant répond à un besoin de la région et que le Cégep de Valleyfield a su démontrer sa capacité à le mettre en place et à l'administrer de bonne façon. La majorité des usagers étudiants comme enseignants sont satisfaits ou très satisfaits, dans l'ensemble, des services et de la qualité des lieux dont on aura complété la phase 3 de l'aménagement à l'automne 2022. La réussite des étudiants est également au rendez-vous.

**Le centre en bref :**

- Ce sont près de 600 étudiant.e.s qui ont eu accès à une formation de l'ordre collégial;
- Deux programmes d'études et un cheminement sont offerts au régulier depuis l'ouverture du Centre d'études en automne 2019, soit Sciences humaines, profil général (300.A0) et Techniques d'éducation spécialisée (351.A0), ainsi que le cheminement Tremplin DEC (081.06);
- Le centre est à pleine capacité. Pour un devis pédagogique de 250 étudiant.e.s à l'automne 2021, il y a eu 261 étudiant.e.s inscrits au 20 septembre 2021;
- Le Cégep a été en mesure d'adapter l'offre de services pendant ces 3 années. Les services de support à l'enseignement, comme le SAIDE, le Centre d'aide en sciences humaines, la matériathèque et le support psychosocial ont été déployés graduellement avec la hausse de l'effectif étudiant et en toute concordance avec le niveau de services offerts au campus principal;
- Partenariats établis afin de structurer l'offre de services
- On compte 10 employé.e.s et 38 enseignant.e.s;
- Trois AEC (Bureautique appliquée, Comptabilité informatisée, Agent en support à la gestion des ressources humaines) sont aussi offertes en rotation. Tout au long des trois années, plusieurs cours en formation non créditée ont eu lieu, ainsi que des Tests d'évaluation en français (TEF);
- Cinq programmes de certificats de l'UQAM y sont offerts en cours du soir, depuis l'automne 2021, dans le cadre de l'entente de partenariat qui unit maintenant le Cégep de Valleyfield à l'UQAM (depuis 2021-2022); Les certificats offerts sont en administration, en administration de services, en comptabilité générale, en gestion des ressources humaines et en éducation à la petite enfance. L'UQAM a un bureau administratif exclusif au centre d'études.

À la suite du dépôt du bilan, le ministère pourrait reconnaître un statut permanent au Centre, comme le demande le Cégep, ou demander de poursuivre 2 années avant de se prononcer.

Mme Bélair conclut en remerciant l'ensemble des directions ayant contribué à l'implantation du Centre d'études collégiales. M. Étienne Leduc, directeur adjoint aux études, accompagne Mme Bélair. Il salue le travail de l'ensemble des collaborateurs et souligne l'appui constant reçu de la part des représentants de la Ville de Saint-Constant dans le cadre de ce projet.

M. Besner conclut en remerciant les équipes du Cégep qui ont, à la lecture du bilan, travaillé de manière considérable, pour faire évoluer le Centre.

Considérant les informations présentées dans le bilan d'implantation;

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

A-619 page 23

Considérant que le CEC répond à des besoins de formation des étudiants de la région de la MRC du Roussillon et des Jardins de Napierville;

Considérant l'équilibre budgétaire prévu pour le centre pour 2022-2023;

Considérant la démonstration que le Cégep a faite de son habileté à gérer le centre;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert  
 et appuyé par Mme Lisha Ao

A-619.15

D'ADOPTER LE BILAN D'IMPLANTATION DU CENTRE  
 d'études collégiales de Saint-Constant et la demande du  
 Cégep de Valleyfield à ce que le CEC de Saint-Constant  
 obtienne le statut de permanent auprès du ministère de  
 l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 Entente de renouvellement - logiciel de gestion intégrée - Skytech communications

Le Cégep utilise plusieurs applications informatiques pour la gestion pédagogique, la gestion des finances et des approvisionnements, la gestion des ressources humaines et de la paie, la gestion de la formation continue ainsi que pour la plateforme de services en ligne et le portail. Toutes ces applications sont soutenues par la firme Skytech, qui offre ce type de services à la grande majorité des cégeps du réseau.

Auparavant, plusieurs cégeps étaient partenaires-actionnaires de la Société du réseau informatique des collèges Inc. (SRIC). Pendant plusieurs années, la SRIC a effectué le développement et le support de la quasi-totalité des applications informatiques utilisées par les cégeps faisant partie du regroupement, dont le Cégep de Valleyfield. En 2009, la SRIC a conclu un contrat d'achat pour le logiciel pédagogique CLARA avec Skytech. Puis en 2012, les cégeps-actionnaires autorisaient la vente de la SRIC à la firme Skytech.

Le premier contrat d'entretien et de support qui liait le Cégep à Skytech était valide jusqu'au 30 juin 2014, puis le second s'est terminé le 30 juin 2018. Le Cégep a signé une troisième prolongation du contrat pour une période de quatre ans se terminant le 30 juin 2022. Finalement, Skytech a déposé au Cégep une proposition de renouvellement comprenant des options pour les deux dernières années de l'entente. Le Cégep a négocié des modifications à la proposition de départ et voici en résumé la recommandation. Coût prévu du contrat :

Modules	Actuellement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4 (Option)	Année 5 (Option)
Portail Omnivox	59 956,52 \$	65 232,69 \$	67 842,00 \$	70 555,68 \$	73 377,91 \$	76 313,03 \$
Suite finances et approvisionnement	48 753,19 \$	53 043,47 \$	55 165,21 \$	57 371,82 \$	59 666,69 \$	62 053,36 \$

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

A-619 page 24

Suite pédagogie	78 609,94 \$	85 527,61 \$	88 948,72 \$	92 506,67 \$	96 206,93 \$	100 055,21 \$
Suite RH et paie	46 430,05 \$	50 515,89 \$	52 536,53 \$	54 637,99 \$	56 823,51 \$	59 096,45 \$
Mia Gestion (FC)	9 704,72 \$	10 558,74 \$	10 981,08 \$	11 420,33 \$	11 877,14 \$	12 352,23 \$
<b>Total</b>	<b>243 454,42 \$</b>	<b>264 878,41 \$</b>	<b>275 473,55 \$</b>	<b>286 492,49 \$</b>	<b>297 952,19 \$</b>	<b>309 870,27 \$</b>

*Note : Cette projection tient compte d'un IPC à 6,8 % cette année et 2% les années suivantes et de l'ajout de certains modules au cours des années, soit 2% du montant annuel additionnel.*

La tarification annuelle sera indexée de l'indice des prix à la consommation (IPC). La durée des ententes de services sera de 5 années (3 années + 2 années d'option), soit jusqu'au 30 juin 2027, pour une somme totale estimée à 1 434 666,90 \$ pour l'ensemble du contrat.

Lors du renouvellement de gré à gré avec Skytech en juin 2014, et puisque le contrat devant être octroyé était supérieur au seuil d'appel d'offres public, le Cégep avait obtenu un avis juridique de la part de la Fédération des cégeps afin de savoir si les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) étaient respectées. En résumé, selon les avocats de la Fédération, devant l'impact administratif que nécessiterait un changement d'applications informatiques, il est convenu que le Cégep puisse procéder à une négociation de gré à gré puisqu'il s'agit d'un renouvellement de contrat d'entretien et de support, le tout en conformité avec l'article 13.2 de la LCOP.

De plus, plusieurs événements sont survenus dans ce dossier :

- Au printemps 2021, Collecto Services regroupés en éducation a cessé les travaux pour la réalisation du dossier d'opportunité (DO) pour les progiciels de gestion intégrés (PGI) qu'elle avait amorcés en 2019
- Par ailleurs, la Fédération des cégeps et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) conviennent d'une entente pour soutenir la transformation numérique dans les 48 cégeps. Cette entente prévoit entre autres la réalisation d'un DO PGI administratif et d'un DO PGI pédagogique pour poursuivre les travaux amorcés.
- Le comité de gouverne élargi des PGI rejette pour le moment la solution SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources du gouvernement du Québec) qui ne répond pas actuellement aux besoins des cégeps.
- Le comité de gouverne élargi des PGI et la Fédération poursuivent des travaux qui conduisent à :
  - o Une confirmation par le MES que la Fédération pourra reprendre l'analyse préalable au DO PGI administratif en 2026-2027, moment où SAGIR devrait répondre aux exigences du réseau collégial;
  - o Un cadre de réalisation du DO PGI pédagogique



Cette démarche s'inscrit à l'intérieur d'un vaste chantier d'exploration que le réseau des cégeps s'est donné afin de déterminer la stratégie d'acquisition optimale d'un ou de plusieurs progiciels de gestion nécessaires à la réalisation de leur mission.

Dans ce contexte, il est essentiel de renouveler avec la firme Skytech Communications selon les modalités établies. Le Cégep suivra attentivement le processus débuté par la Fédération des cégeps et pourra se positionner éventuellement dans le choix d'un progiciel de gestion intégrée.

En conclusion de la présentation, Mme Véronique Boisvert partage ses préoccupations quant au service à la clientèle du fournisseur ainsi que sa présence quasi unilatérale au sein du réseau collégial. M. Sauvé explique les démarches réalisées, ainsi que les défis rencontrés par la firme dans la dernière année, notamment en ce qui a trait à la main-d'œuvre.

Considérant que les contrats d'entretien et de support des applications de gestion administrative avec la firme Skytech Communications se terminent le 30 juin 2022;

Considérant que l'avis juridique de la Fédération des cégeps, émis par Ellefsen, Bergeron et Tremblay avocats, indique que l'article 13 paragraphe 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics est le bon moyen à utiliser dans le cas de renouvellement des services d'entretien et de support de logiciels déjà détenus par le Cégep;

Considérant que cet article indique qu'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tels un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;

Considérant que, selon l'avis juridique de la Fédération des cégeps, seul ce fournisseur détient les droits nécessaires afin de pouvoir par la suite modifier le logiciel et y apporter toutes les améliorations ou mises à niveau requises;

Considérant les impacts à court terme de procéder à un appel d'offres public pour le changement des applications de gestion administrative ainsi qu'à leur entretien et leur support;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
et appuyé par Mme Ann Quesnel

A-619.16

D'AUTORISER LA SIGNATURE DU RENOUELEMENT des ententes de services pour le portail Omnivox, la suite finances et approvisionnement, la suite pédagogie et la suite ressources humaines et paie avec la firme Skytech Communications pour une durée de cinq années, soit 3 années plus 2 années d'option, soit jusqu'au 30 juin 2027, pour une somme totale estimée à 1 434 666,90 \$ pour l'ensemble du contrat.

Et d'autoriser le directeur général et le directeur des technologies de l'information à signer ledit contrat au nom du Cégep.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 Position du conseil d'administration à l'égard des changements souhaités à la gouvernance du CA de la Fondation du Cégep de Valleyfield

Depuis les dernières années, plus particulièrement depuis la pandémie COVID-19, le conseil d'administration (CA) de la Fondation du Cégep de Valleyfield a rencontré quelques défis pour maintenir une mobilisation soutenue de ses membres. Dans le but de dynamiser davantage les échanges du CA, et de faire avancer les dossiers et orientations de la Fondation, il a été proposé, dans une assemblée en février 2022, de créer un comité ad hoc pour se pencher sur l'actualisation de son modèle de gouvernance.

Il est à noter que selon les Règlements généraux de la Fondation, la composition du CA prévoit 16 membres dont :

- 4 représentants du Cégep (1 enseignant, 1 professionnel, 1 employé de soutien, 1 cadre);
- 2 représentants des diplômés du Cégep;
- 5 représentants du milieu socioéconomique;
- 1 étudiant du Cégep;
- 1 représentant des employés retraités du Cégep.

Les personnes suivantes sont également d'office :

- Le président du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield ou un représentant nommé par le président;
- Le directeur général du Cégep;
- La directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Des travaux ont été menés et des comparatifs ont été réalisés avec des fondations similaires dans le réseau collégial.

De ces démarches découlent quelques recommandations du comité *ad hoc*, qui seront présentées, par voie de résolution, au conseil d'administration de la Fondation à la rencontre du 14 juin à midi :

- Réduire le nombre d'administrateurs à 11, dont une majorité sera de l'externe, afin d'avoir davantage de regards variés sur l'ensemble des dossiers discutés pour ainsi contribuer à l'avancement de la Fondation. Plus précisément, la nouvelle structure de gouvernance serait composée de :
  - o 2 représentants d'office, soit le directeur général et la directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;
  - o 1 représentant de l'ensemble des catégories d'emploi du Cégep;
  - o 1 étudiant du Cégep;
  - o 7 représentants issus du milieu socioéconomique.
- Mieux cerner les profils des administrateurs recherchés dans le but d'avoir une meilleure représentativité géographique et de cibler des membres disponibles et volontaires à s'impliquer dans des activités de financement, entre autres;
- Retirer les pouvoirs actuels à l'exécutif de la Fondation pour permettre aux membres du conseil d'administration d'être plus impliqués dans les

décisions et orientations. Ainsi, la fréquence des assemblées sera augmentée de 4 à 7, en plus de l'assemblée générale;

- Finalement, activer plus officiellement une structure de sous-comités afin de permettre aux gens de l'interne de s'impliquer au sein des activités de la Fondation.

Ces propositions ont aussi été soumises aux instances syndicales du Cégep, ainsi qu'à l'association des cadres des cégeps du Québec – section locale; la Fondation demeure en attente de leur position officielle. Dans le contexte des consultations en cours, il est demandé d'obtenir la position du CA du Cégep de Valleyfield quant au retrait du siège pour le président du CA ou son représentant.

Considérant les défis rencontrés par la Fondation du Cégep de Valleyfield au sein de son conseil d'administration;

Considérant les travaux et recommandations élaborés par le comité *ad hoc* du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Valleyfield et l'appui de ses membres par voie de résolution à l'assemblée du 14 juin à midi;

Considérant la volonté d'actualiser le modèle de gouvernance de la Fondation;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert  
et appuyé par Mme Ndiaw Aw Badji

A-619.17

D'APPUYER LES PROPOSITIONS DU COMITÉ *AD HOC*  
et le conseil d'administration de la Fondation du Cégep de  
Valleyfield

ET

D'autoriser le retrait du siège prévu pour le président du  
conseil d'administration du Cégep de Valleyfield ou son  
représentant nommé, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 Aménagement locatif au complexe sportif de la Cité des Arts et des Sports

Le Cégep prévoit que son effectif étudiant augmentera significativement d'ici 2029, ce qui met de la pression sur le bâtiment et plus particulièrement sur les plateaux sportifs. Le Cégep prévoit aussi développer et diversifier son offre de service en regard des activités sportives, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre d'équipes et d'athlètes associés au Noir et Or. En effet, on ajoute trois nouvelles équipes à l'automne 2022, dont deux de flag football et une de *cheerleading*. Quant à l'équipe de football, elle est de plus en plus à l'étroit dans le vestiaire actuel, d'autant plus que nous avons désormais le droit d'habiller plus de joueurs lors des parties. Ces ajouts auront notamment un impact sur les espaces réservés aux vestiaires. Pour répondre à cette nouvelle réalité, nous avons analysé la possibilité d'aménager les vestiaires de la Cité des Arts et des Sports (CAS) pour l'équipe de football et dédier le vestiaire actuel aux équipes féminines de flag football et de soccer. Quant au département d'éducation physique, il a aussi besoin d'espace pour organiser des cours d'éducation physique. Cette situation devrait s'accroître

au cours des prochaines années compte tenu de la croissance démographique du territoire.

La CAS offre une solution pérenne pour le Cégep quant aux besoins en vestiaire pour l'équipe de football et pour l'aménagement de plateaux sportifs pour l'organisation des cours d'éducation physique. L'offre de la CAS consiste en une location de 10 ans pour les locaux qui seront aménagés pour l'équipe de football du Cégep. Le taux proposé est 13 \$ le pied carré, pour un total de 1872 pieds carrés, avec une indexation annuelle de 2 %, ce qui représente une dépense de 24 336 \$ annuellement. En plus de ces dépenses, des aménagements locatifs seront nécessaires pour accueillir les 70 joueurs de notre équipe. Ces aménagements sont estimés à (96,940,22 \$).

M. Rémillard conclut la présentation de M. Tessier en donnant quelques exemples des tarifs payés par le Cégep pour l'occupation des locaux des deux centres d'études. Il rappelle également que plus de 60% de l'effectif étudiant du Cégep est composé de femmes.

Considérant

Que nous utilisons déjà la Cité des Arts et des Sports pour l'organisation des cours d'éducation physique;

Que nous prévoyons augmenter significativement l'effectif étudiant d'ici 2029;

Que les espaces dédiés aux activités sportives sont déjà restreints;

Que nous développons notre offre de services en regard de nos activités sportives;

Que nous voulons donner un espace plus rassembleur à nos équipes féminines;

Que nous voulons améliorer nos infrastructures en regard de l'équipe de football;

Que la CAS est située directement à côté du Cégep;

Que le tarif proposé par la CAS correspond au marché locatif actuel;

Que dans le budget 2022-2023, le gouvernement du Québec propose aux villes et aux établissements scolaires d'optimiser l'utilisation de leurs infrastructures sportives;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-619.18

D'AUTORISER QUE LE CÉGEP LOUE DES ESPACES d'une superficie de 1872 pieds carrés à la Cité des Arts et des Sports (CAS) à un prix de 13 \$ le pied carré (à indexer selon IPC-région de Montréal) pour une somme annuelle de 24 336 \$ pour une durée de 10 ans;

D'autoriser la Cité des Arts et des Sports à effectuer les aménagements locatifs au coût total de 96 940,00 \$ payable par le solde de fonds, à l'affectation « Plan stratégique et développement institutionnel » et de déléguer le pouvoir à M. Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis

d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur;

Enfin, d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente de location entre le Cégep, la ville et la CAS, le tout conditionnel à l'acceptation de la proposition par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Cité des arts et des sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 Points d'information...

19.1 du Président

M. Besner informe les membres de sa participation à certaines activités et rencontres. Il était, entre autres, présent lors d'une rencontre avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'équipe du Cégep, ainsi que celle de la Cité des Arts et des Sports, dans le contexte du protocole d'entente et des discussions entourant l'aménagement de vestiaires pour les équipes sportives. Il a aussi participé à une rencontre pour la corporation de la Bibliothèque Armand-Frappier.

19.1.1 Résultats du sondage de satisfaction du 3 mai 2022

Les résultats du dernier sondage de satisfaction sont déposés aux membres. M. Besner invite les membres à continuer de le remplir après chacune des séances.

19.2 de la Direction générale

19.2.1 Suivis divers

M. Rémillard remercie les membres présents à la visite, au préalable à la séance du conseil d'administration, au sein du département de Techniques de génie mécanique. M. Rémillard informe également les membres que le Cégep de Valleyfield a obtenu l'autorisation pour le projet d'implantation et de délocalisation de Techniques de physiothérapie, en collaboration avec le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Une conférence de presse s'organisera en juillet, avec les partenaires et médias. Lors de cette annonce, il sera aussi question de l'implantation à venir du programme Technologie du génie civil. Des précisions administratives de la part du ministère sont attendues pour officialiser les démarches.

19.2.2 Revue de presse

Les membres sont invités à consulter la dernière revue de presse du Cégep de Valleyfield.

19.2.3 Revue Le Phare – Juin 2022

Les membres sont invités à prendre connaissance de la revue du syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Valleyfield.

19.3 de la Direction des études

Mme Francine Bélair informe les membres du déploiement de cours d'été et de mise à niveau. De plus, les démarches pour accueillir des étudiants internationaux sont en cours. Près de 30 dossiers sont en analyse. Plusieurs colloques sont aussi en cours ou ont eu lieu en juin au sein du réseau collégial notamment l'Association québécoise de pédagogie provinciale (AQPC). En conclusion, Mme Bélair a tenu à remercier M. Mathieu De Repentigny, coordonnateur au département de Techniques administratives, qui depuis deux ans, agissait aussi à titre de président de la Commission des études.

19.3.1 Statistiques d'admission par programme Automne 2022 – 3<sup>e</sup> tour

Les membres sont invités à consulter les résultats du 3<sup>e</sup> tour SRAM. Une présentation de la part de la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, quant aux stratégies de promotion et recrutement, est prévue à l'automne.

20 Date et heure de la prochaine assemblée : 27 septembre 2022

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 27 septembre à 18 h 30 en présentiel. Un repas sera fourni en amont, pour ceux et celles qui le désirent. La convocation suivra prochainement.

21 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Ann Quesnel  
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
d'administration à 21 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A-619.21

---

Éric Besner  
Président de l'assemblée

---

Geneviève Boileau  
Secrétaire de l'assemblée